

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information

30 septembre 2017

Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site www.ofme.org, ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois des Communes forestières. La présente lettre porte sur les mois d'août et de septembre réunis.

> GROS PLAN DU MOIS

FORMATION DES ELUS

Accompagner les élus dans la prévention des forêts contre l'incendie

Cet été, plus de 8 000 hectares de forêt sont partis en fumée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, après les 6 000 ha de l'été 2016. Dans une région où plus de la moitié du territoire est couverte de forêt, les retours d'expérience ont montré à la fois l'insuffisance du débroussaillage réalisé autour des bâtis mais aussi l'enjeu de l'urbanisation dans la propagation des incendies de forêt. C'est pourquoi les Communes forestières ont décidé de renforcer leur action de formation pour la prévention des feux de forêt en 2017 sur ces deux problématiques.



8 000 ha

de forêts régionales
détruites par les incendies
en 2017 (à ce jour)

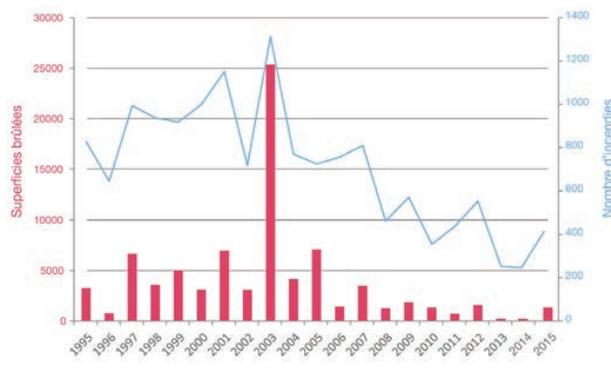
L'été 2016 fut sinistre pour les forêts des Bouches-du-Rhône, avec plus de 4 500 ha partis en fumée sur les presque 6 000 ha régionaux. Le bilan provisoire de l'été 2017 fait état de 8 000 ha à l'échelle régionale avec



près de la moitié des surfaces brûlées située dans le Var. Malgré une nette diminution des départs de feu et des surfaces incendiées depuis 2003, le risque feu de forêt reste présent dans la région, couverte à 51% d'espaces forestiers et dont 53% des forêts sont situés dans une aire urbaine.



ÉVOLUTION RÉGIONALE DES INCENDIES



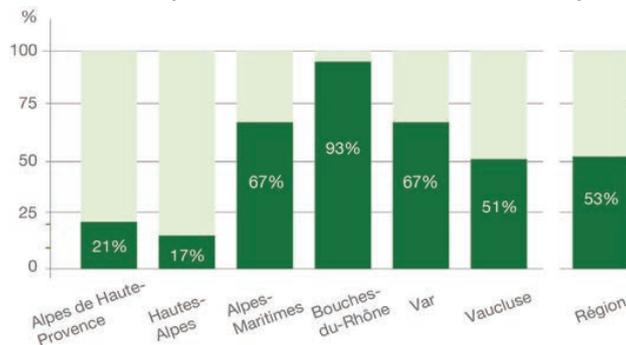
Source : Ministère de l'Écologie de Développement Durable et de l'Énergie 01/2016

Du feu de massif au feu d'interface

26 bâtiments furent totalement détruits lors de l'incendie parti de Rognac qui s'est propagé jusqu'aux portes de Marseille le 10 août 2016, ravageant près de 3 000 ha à lui seul. Cette proximité du feu vers les zones très urbanisées a marqué les esprits. Elle indique une nouvelle forme de feu : il ne s'agit pas de feux de massif forestier, que l'on sait combattre avec des politiques plutôt rodées de défense des forêts contre l'incendie, mais de feux d'interface, entre forêt et urbanisation. La forêt est de plus en plus proche des zones habitées, ce qui met la lumière sur des errements de l'urbanisation de certaines communes. En conséquence, le risque augmente et les moyens de secours sont utilisés pour protéger les zones habitées au détriment de la lutte pour la forêt.



FORÊTS DANS LES GRANDES AIRES URBAINES (SUPÉRIEURES À 20 000 HAB)



Sources : INSEE 2016 - BD Forêt v2 - Communes forestières 2016

L'importance des dégâts matériels et du préjudice subi par l'espace naturel lors des récents incendies, la nouvelle donne des feux d'interface et la mise en danger de vies humaines, invite à réfléchir aux évolutions nécessaires des pratiques et mentalités vers une «culture du risque».



Le rôle des élus dans la prévention des incendies de forêt

Bien que la prévention des incendies de forêt soit pilotée par l'Etat, qui légifère et élabore la réglementation, elle comprend aussi une forte implication des communes et une responsabilité importante des maires, qui doivent de manière générale assurer la sécurité de leurs administrés.

- ***Le débroussaillage, le moyen de protection le plus efficace***

Le moyen le plus efficace et le moins cher pour limiter la propagation des incendies de forêt et protéger les personnes et les biens reste le débroussaillage. C'est l'élément essentiel de la prévention et de la protection : il permet de se protéger, de ne pas concentrer les moyens de lutte sur les constructions et de limiter la propagation. Le Code Forestier exige des propriétaires le débroussaillage sur un rayon de 50 m autour des constructions et le long des voies situées à moins de 200 m des forêts. Ces obligations légales de débroussaillage (OLD) sont encore trop peu respectées, comme l'attestent les retours d'expérience sur les feux de ces dernières années.



Habitat sous pinède : la question du débroussaillage

Or les maires sont responsables de leur application sur le territoire, pour l'ensemble de leurs administrés. Les élus se heurtent à des difficultés sur le terrain : coût du débroussaillage pour les particuliers et pour les communes, mauvaise volonté des habitants qui ne font pas les travaux de débroussaillage (absence de culture du risque). Ils s'efforcent de travailler en concertation avec l'Etat et les services de secours, mais pour de petites communes qui disposent de peu de moyens, un plus grand soutien des pouvoirs publics est indispensable.

- ***Etablir un plan communal pluriannuel de débroussaillage***

Conscientes de l'enjeu de la prévention pour les forêts régionales, les associations de Communes forestières ont depuis plusieurs années porté une action de formation, sensibilisation et appui aux maires pour le respect de la réglementation relative au débroussaillage obligatoire.

Elles ont mis au point une démarche communale en plusieurs étapes (identifier/sensibiliser/exécuter/contrôler/contraindre), aujourd'hui reprise et promue par l'Etat. En effet, elle figure dans les moyens à disposition identifiés dans le plan d'action pour le débroussaillage lancé à l'automne 2016 par le Préfet des Bouches-du-Rhône, également Préfet de Région et Préfet zonal. Ce plan apporte l'appui de l'Etat aux actions communales (courriers co-signés aux administrés, contrôles sur le terrain...) et aux formations des élus proposées par l'association départementale des Communes forestières.



Démarche communale de mise en oeuvre du débroussaillage obligatoire

Les Communes forestières ont organisé 5 formations sur l'application des OLD aux élus des Bouches-du-Rhône depuis 2015. Devant la difficulté de certaines communes à mettre en oeuvre la réglementation du débroussaillage, elles ont décidé de renforcer leur action en créant un module de formation complémentaire pour aider les maires à établir un plan pluriannuel de débroussaillage, permettant de programmer dans le temps les travaux. Deux sessions ont lieu en 2017, une à Saint Rémy de Provence le 8 juin dernier et l'autre à Rousset le 18 octobre prochain.

- **intégrer le risque dans les politiques d'urbanisme des communes**

Autre constat issu des retours d'expérience : l'insuffisance de la prise en compte du risque feu de forêt dans la planification et l'aménagement du territoire. La gestion des interfaces forêt/urbain (souvent à l'origine de départs de feu) ou des habitats isolés (difficiles à protéger) relèvent de cette compétence que les communes exercent à travers l'élaboration de leur plan local d'urbanisme (PLU).

Dans la pratique, la réglementation et les documents de mise en oeuvre produits par les services de l'Etat (Porté à connaissance risque feu de forêt (dans les Bouches-du-Rhône), Plan de Prévention des Risques Incendie de forêt, carte des aléas, etc.) ne sont pas faciles à intégrer par les communes qui doivent prendre en compte de nombreux autres risques (inondation...) ou enjeux dans leurs documents d'urbanisme. Cette complexité est un frein à l'appropriation et la mise en place par les communes de dispositifs et mesures qui assurent la sécurité des biens et des personnes en cas de sinistre.

Aussi les Communes forestières des Bouches-du-Rhône ont développé cette année, avec leur partenaire ATD13 et le soutien du Département, un nouveau module de formation pour aider les communes à prendre en compte les préconisations de l'Etat en matière d'urbanisme afin de prévenir les incendies de forêt. La session du 20 septembre dernier à Gréasque (13) a notamment proposé à la trentaine de participants une lecture explicative du document du PAC feu de forêt, en présence de ses rédacteurs (DDTM13 et SDIS 13).

La gestion des forêts pour lutter contre l'incendie

La réduction du risque incendie passe aussi par une mise en gestion et une augmentation de la récolte de bois, donc des coupes de bois, dans le cadre de la gestion durable des forêts encadrée par la loi. Le déficit de gestion actuel, essentiellement dû au manque de valorisation économique des bois mais aussi à une acceptation sociale



des coupes aujourd'hui plus difficile, aggrave la vulnérabilité des forêts aux incendies. Actuellement, seuls 25 % de l'accroissement annuel des forêts sont prélevés chaque année en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il y a donc un intérêt commun aux acteurs forestiers et aux pouvoirs publics à expliquer et faire accepter les coupes de bois, dans le respect de la réglementation et de la gestion durable des forêts. La forêt est un tout : la gérer veut dire l'exploiter, de manière durable, pour la préserver. C'est un patrimoine naturel que les communes ont à cœur de protéger.

[www](#) Lire l'article sur la formation «Prendre en compte le risque feu de forêt dans les documents d'urbanisme» du 20 septembre 2017

[www](#) Lire l'article sur la formation «Établir un plan communal pluriannuel de débroussaillage» du 18 octobre 2017

[www](#) Revoir l'article sur la formation « Faire appliquer les obligations légales de débroussaillage» de mars 2017

[www](#) Consulter l'espace thématique en ligne dédié au débroussaillage www.ofme.org/debroussaillage

> LES AUTRES ACTUALITÉS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois

CERTIFICATION PEFC - Lettre d'information de PEFC PACA

La dernière lettre d'information de PEFC PACA est parue.

[www](#) Lire l'article complet

RISQUE INCENDIE - Communication du Ministre de l'Intérieur

Le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a présenté une «communication relative à la lutte contre les feux de forêts» le 2 août dernier.

[www](#) Lire l'article complet

PASTORALISME - Rencontre nationale des acteurs du pastoralisme dans le Var

L'association française de pastoralisme a organisé l'édition 2017 de la Rencontre nationale des acteurs du pastoralisme sur le thème du sylvopastoralisme dans le Var du 27 au 29 septembre.

[www](#) Lire l'article complet

POLITIQUES TERRITORIALES - Résultats des études forestières sur la Sainte-Baume

Le Syndicat de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume publie les résultats des études forestières conduites sur son territoire.

[www](#) Lire l'article complet

COMMUNICATION - Fête de la forêt et du bois

La 11^e Fête de la forêt et du bois s'est tenue les 8, 9 et 10 septembre 2017 à La Marthe (83).

[www](#) Lire l'article complet

FORMATION - Elus, soyez acteurs de la commercialisation de vos bois, pour une valorisation optimale

La dernière vente de bois des forêts publiques de l'année organisée par l'ONF a eu lieu à Sisteron le 28 septembre. Comme en mai dernier, les Communes forestières ont proposé une session de formation intitulée « Elus, soyez acteurs de la commercialisation de vos bois, pour une valorisation optimale ! » à Upaix (à 15 minutes de Sisteron)



an amont de la vente. Les élus des départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, ainsi que les élus des autres départements ayant du bois en mis en vente ce jour là, étaient invités à y participer.

[www Lire l'article complet](#)

DFCI - Rencontres du Réseau des praticiens du brûlage dirigé

Les XXVII^e Rencontres du Réseau des praticiens du brûlage dirigé auront lieu à Saint Mamet (Haute-Garonne) du 4 au 6 octobre 2017.

[www Lire l'article complet](#)

FILIERE BOIS - Assemblée générale de l'association Bois des Alpes

Pour sa dixième édition, l'assemblée générale de l'association Bois des Alpes s'est tenue dans les Bouches-du-Rhône, à la mairie de Septèmes-les-Vallons le 27 septembre 2017. Des interventions thématiques et des visites étaient programmées en plus de la partie statutaire.

[www Lire l'article complet](#)

FILIERE BOIS - Evénement Oui au bois dans la construction

Le 10 octobre 2017, à partir de 13h30, se tiendra l'évènement «Oui au bois dans la construction» en simultanée dans 10 villes de France. Dans notre région, cet évènement se tiendra à Aix en Provence et est organisé par Fibois 04-05.

[www Lire l'article complet](#)

FILIERE BOIS - Remise du Grand Prix départemental des Hautes-Alpes de la construction durable 2017

La remise des prix du Grand Prix Départemental de la construction durable, évènement organisé à l'initiative de la Préfecture des Hautes-Alpes, du Département des Hautes-Alpes et du CAUE 05, s'est déroulée le 19 septembre au Château de Montmaur.

[www Lire l'article complet](#)

FORÊT PUBLIQUE - Prochaine vente de bois des forêts publiques à Sisteron

La dernière vente de bois des forêts publiques a eu lieu le jeudi 28 septembre à 14h30 à Sisteron (04).

[www Lire l'article complet](#)

FINANCEMENTS - Appel à propositions - FEADER Modernisation entreprises sylvicoles et forestières

L'appel à propositions 2018 «Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière» du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été publié le 12 septembre 2017.

[www Lire l'article complet](#)

FILIERE BOIS - Visite d'un chantier en Bois des Alpes à Saint Jean Saint Nicolas (05)

La commune de Saint Jean Saint Nicolas rénove actuellement sa mairie et construit une bibliothèque. Elle a fait le choix de construire en bois certifié BOIS DES ALPES™. Les Communes forestières et le CAUE 05 organisent une visite du chantier le 18 octobre prochain, en présence de l'architecte Jérôme Voutier (SOLEA) et du chef d'entreprise Franck Faure-Brac (AMC), titulaire du lot bois.

[www Lire l'article complet](#)



FILIERE BOIS - La société Bayle fête ses 30 ans !

L'entreprise BAYLE s'est engagée depuis 1987 dans l'exploitation et la valorisation du bois. A l'occasion de ses 30 ans, la société a reçu le prix BPI France pour son parcours de croissance.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

POLITIQUES FORESTIERES - L'Etat et la Région lancent les travaux d'élaboration du PRFB

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de PACA, co-présidée par l'État et la Région, a défini 5 groupes de travail thématiques pour la réalisation du PRFB..

[www](#) [Lire l'article complet](#)

> LIENS UTILES SUR LE SITE www.ofme.org*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>

Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>

Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>

Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>

Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>

Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



> RETROUVER LES ESPACES THEMATIQUES ET LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>

Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>

Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>

Cartothèque interactive > <http://www.ofme.org/cartotheque>

Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>

Forêt modèle de Provence > <http://www.ofme.org/foretmodele-provence>

Crédits photographiques : P. Morand, Communes forestières PACA.

*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 43 93

Fax : 04 42 51 03 88

E-mail : paca@communesforestieres.org

Site : www.ofme.org



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur